



Droit d'une femme menacée par son mari

Par **fifi30_old**, le **15/10/2007** à **09:42**

ma tante de 80 ans subit des menaces physique de la part de son mari.
mariée depuis 60ans, sans contrat de mariage, son mari a vidé leur compte bancaire et a transféré l'argent sur un nouveau compte dont il est le seul bénéficière. en a-t-il le droit et si jamais elle divorce, quels seront les revenus auxquels elle pourra prétendre, sachant qu'elle n'a jamais travaillé, et qu'ils ont élevé 4 enfants. (pour l'heure, elle dort seule dans sa chambre porte fermée à clé avec une chaise contre celle-ci pour la bloquer). un rendez-vous chez un spécialiste est prévu cette fin de mois pour diagnostiquer peut-être la maladie d'eizeimer chez son mari. Merci de répondre rapidement.